



Formulaire d'adhésion - Coopérative Bâtir Groupé Placement de fonds en parts sociales

Oui, je souhaite devenir membre et placer _____ brique(s) sous forme de parts sociales
(1 brique = CHF 10'000.- = 50 parts sociales).

Je choisis le taux d'intérêt suivant: (taux actuel max. 2%, soit 0,5% supérieur au taux hypothécaire de référence)

2 %

1,50 %

1 %

0,5 %

0 %, je choisis de faire don de mes intérêts à notre fond de solidarité pour les projets immobiliers d'utilité publique nouveaux à étudier

Prénom & Nom : _____ Nationalité : _____

Rue n°: _____

NPA Commune : _____

Courriel (e-mail) : _____
(écrire lisiblement SVP, vous recevrez les informations de l'Assemblée Générale de la coopérative à cette adresse e-mail).

Téléphone : _____ Année de Naissance : _____

IBAN : _____
(compte sur lequel vous souhaitez recevoir vos intérêts annuels sur parts sociales).

Commentaires :

J'aimerais une offre de contrat de bail dès maintenant pour moi ou une personne dont je me porte garante, svp contactez-moi.

Date, signature : _____

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement de la coopérative (version approuvée à l'AG du 31 mars 2017) et les statuts du 28 mars 2015.

Formulaire à envoyer par poste à :
Bâtir Groupé, Rue de la Gare 5, 1091 Grandvaux
ou par e-mail info@batirgroupe.org
Aide pour le remplir au 076 376 97 76 ou 021 311 30 47

Chiffres-clés au 1^{er} août 2017

- 83 membres (sociétaires) ayant placé des fonds
- 35 locataires sur 4 éco-lotissements
- 2,3 millions de francs suisses placés par des membres en parts sociales (fonds propres *alias* patrimoine)
- 3 projets immobiliers signés (propriétés en coopérative immobilière non spéculative)
- 3 nouveaux projets immobiliers à l'étude en Romandie
- 5 programmes d'innovation réalisés avec notre partenaire Smala
- 42 journées de stands réalisées en 3 ans dans la région
- Délai de restitution des fonds des membres placés en parts sociales : 30 jours
- 100% des demandes de restitution anticipée sont honorées dans les 3 mois
- Une stratégie 2025 réalisée avec les membres et validée par l'Assemblée Générale
- Un règlement complémentaire
- 10 articles de presse, 2 reportages télévisés et 1 émission de radio